

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE LA GESTION FISCALE

Sous-direction des missions foncières,

de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau du cadastre – GF-3A

86-92 Allée de Bercy – Teledoc 967

75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Anne-Laure LAGADEC

✉ anne-laure.lagadec@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 10 53 📠 01 53 18 95 05

Référence : 2016 01 4986

Circulaire :

Instruction :

Note de service :

Paris, le 20 janvier 2016

Le Directeur général des finances publiques

à

Mmes et MM. les Délégués du Directeur général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et
départementaux des finances publiques
Mmes et MM. les Directeurs des directions et services
à compétence nationale ou spécialisés

Objet : Articulation entre le chantier SIP-CDIF (restructuration de l'organisation des missions foncières) et la campagne ASR 2017

Références :

- circulaire de SPIB du 4 décembre 2015 et relative aux processus et calendrier de validation des opérations de réorganisation du réseau (ASR 2017) envisagées pour 2017 ;
- [note du bureau GF3A du 27 mai 2014](#) relative au chantier SIP-CDIF et à la livraison des premières fiches de la boîte à outils.

Résumé : des opérations de restructurations en matière foncière sont actuellement projetées par certaines directions dans le cadre du chantier SIP-CDIF.

La présente note a pour objectif d'une part de rappeler que ces opérations doivent impérativement s'inscrire dans la campagne ASR 2017 afin de permettre aux bureaux SPIB1B et GF3A d'apporter leur soutien coordonné aux directions concernées et d'autre part d'indiquer à nouveau les principes organisationnels retenus en la matière.

1 – Rappel du calendrier des opérations

La circulaire de SPIB du 4 décembre 2015 présente les processus et le calendrier de toutes les opérations de réorganisation du réseau et notamment le calendrier des opérations non soumises à la validation des Ministres, ce qui est le cas des opérations de restructuration relatives aux missions foncières (chantier « SIP-CDIF »).

Ce calendrier prévoit :

- une saisie en ligne des projets par les directions entre le 18 janvier 2016 et le 5 février 2016 ;
- une phase de validation par les délégations couvrant la période située entre le 8 février 2016 et le 4 mars 2016 ;

- par la suite des réunions SPIB1/délégation seront organisées dans la semaine du 21 mars 2016 ;
- pour un retour vers les directions courant mai 2016.

L'attention des directions est donc tout particulièrement appelée sur la nécessité de respecter ce calendrier des opérations.

Pour aider à une meilleure appréhension des différentes modalités organisationnelles en matière foncière, l'état de la réflexion et les principes retenus sont présentés infra.

2) Etat de la réflexion et principes organisationnels retenus

Depuis la reprise de la réflexion sur le chantier SIP-CDIF en 2012, le groupe de travail national s'est réuni à six reprises¹. Cette réflexion s'est appuyée notamment sur l'étude ergonomique réalisée au 1^{er} semestre 2013 ainsi que sur les analyses des directions, suite aux premiers éléments de cadrage diffusés au 1^{er} semestre 2014².

Les grands principes organisationnels retenus reposent sur la création d'une organisation à géométrie variable pour tenir compte des différences de ressources et de maturité des rapprochements déjà initiés ou suspendus en 2008 et sur les grands principes suivants :

- le respect de la spécialisation des agents chargés d'assurer la mission foncière fiscale ;
- pas de retour en arrière pour les directions et les sites déjà rapprochés, s'il est avéré que l'organisation en place fonctionne correctement ;
- répartition des effectifs des CDIF non encore rapprochés dans des cellules foncières rattachées à un ou plusieurs SIP en fonction du contexte local, ainsi que dans des pôles départementaux spécialisés (pôle d'évaluation des locaux professionnels – PELP, pôle de topographie et de gestion cadastrale – PTGC) dont le principe n'est pas remis en cause, et si nécessaire dans les accueils généralistes ;
- outre ces schémas organisationnels, les directions ont également la possibilité de mettre en place un service départemental des impôts foncier (SDIF) visant à regrouper les équipes réalisant les missions fiscales d'évaluation et les missions topographiques, à l'instar d'un centre des impôts fonciers aujourd'hui mais organisé au niveau départemental. En fonction du contexte local (géographie et démographie du département, etc.), cette structure départementale qui sera identifiée au TAGERFiP pourra comprendre plusieurs sites au sein du département pour l'exercice de la mission topographique (PTGC).

Une mise à jour de la fiche 1.1 de la BAO relative à la nouvelle organisation et aux schémas fonctionnels diffusée le 27 mai 2014 est annexée à la présente note et mutualise un certain nombre de précisions qui ont pu être apportées aux directions dans le cadre de l'ASR 2016. Les mises à jour sont signalées par un trait vertical en marge.

Parallèlement aux réorganisations qui se mettront en place l'administration centrale travaille actuellement à la rénovation du dispositif de formation dans la sphère foncière et à la création d'un module généraliste en e-formation, en lien avec l'ENFiP.

¹ 5 mars et 14 mai 2012, 14 novembre 2013, 14 janvier et 15 octobre 2014, 9 mars 2015

² Documents du GT du 14 janvier 2014, note du 24 mars 2014 du Directeur général, note du 27 mai 2014 accompagnant la diffusion des premières fiches de la boîte à outils SIP-CDIF

Je vous remercie de l'attention que vous porterez, avec vos équipes, à ces éléments de cadrage.

Je tiens à rappeler qu'aucun calendrier n'est imposé aux directeurs pour mettre en œuvre ces réorganisations.

Il importe surtout que les éléments de contexte qui pèsent sur la mission soient correctement et lucidement pris en considération dans la décision.

Mes services restent à disposition pour répondre à toute difficulté que ces rappels soulèveraient.

Pour le Directeur général,
La sous-directrice,

Signé

Catherine BRIGANT

Documentation :

- Mise à jour de la **fiche 1-1** relative à la nouvelle organisation et aux différents schémas organisationnels possibles

Interlocuteurs à la DG :

Etienne LEPAGE, chef du bureau GF3A
téléphone : 01 53 09 10 – courriel : etienne.lepage@dgfip.finances.gouv.fr

Anne-Laure LAGADEC, adjointe au chef du bureau GF 3A,
téléphone : 01 53 18 10 53 – courriel : anne-laure.lagadec@dgfip.finances.gouv.fr

Plus particulièrement sur les aspects création des PTGC

Pascale BARANGER, administratrice des finances publiques adjointe
téléphone : 01 53 09 24 – courriel : pascale.baranger@dgfip.finances.gouv.fr

Cyrille GOULARD, inspecteur Principal
téléphone : 01 53 18 09 16 – courriel : cyrille.goulard@dgfip.finances.gouv.fr

Marjorie BRUSTON, inspectrice
téléphone : 01 53 09 31 – courriel : marjorie.bruston@dgfip.finances.gouv.fr

Plus particulièrement sur les aspects création des PELP et des cellules foncières

Frédéric DARRIOUMERLE, inspecteur principal
téléphone : 01 53 09 54 – courriel : frederic.darrioumerle@dgfip.finances.gouv.fr

Agnès GAUDRY, inspectrice
téléphone : 01 53 09 26 – courriel : agnes.gaudry@dgfip.finances.gouv.fr